



DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE

## LES SERVICES DE PROMOTION ECONOMIQUE EXTERIEURE (SPEE)

### PRESENTATION ET MISSIONS

Les Services de Promotion Economique Extérieure (**SPEE**) visés par le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, notamment en son article 55, regroupent et organisent auprès des représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'étranger, toutes les activités de nature économique dans un souci de cohérence, de synergie et d'efficacité.

Les SPEE sont des Services du Ministère en charge de l'Economie et des Finances logés au sein de la Direction Générale de l'Economie (DGE) et dont les activités sont suivies par la Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI).

Ces Services sont de véritables centres de renseignements et d'informations privilégiés en matière de:

- **collecte et de diffusion d'opportunités et de projets d'investissements publics et privés ;**
- **recherche de partenariats et/ou de financements pour des secteurs porteurs à développer ;**
- **connaissance des sources de financement disponibles, des structures de financement existantes et de leurs modalités d'intervention.**

Ils sont mus par la recherche de l'efficacité dans les actions, en développant des synergies avec des structures poursuivant des buts similaires et/ou susceptibles de les soutenir (Chambres de commerce, structures en charge de la promotion des exportations, et des investissements etc.).

La prospection des marchés extérieurs, la mobilisation des milieux d'affaires étrangers, leur intéressement à la Côte d'Ivoire, la collecte et la diffusion d'informations pertinentes sur les secteurs d'activités, sur les potentialités et les

opportunités existantes sont des actions à réaliser par les représentations économiques de notre pays à l'étranger.

Ils assurent également une fonction de veille stratégique au plan économique au bénéfice des femmes et hommes d'affaires ivoiriens afin qu'ils saisissent les opportunités sur des marchés tiers et jouent un rôle actif dans la préparation et la participation aux missions d'Etat à caractère économique, commercial, agricole et touristique dans les zones couvertes.

L'organisation en réseau, à travers la création et l'administration d'un site web, permettra de faire connaître les informations pertinentes disponibles et d'instaurer des échanges permanents.

La création des SPEE est faite par zone géographique homogène avec des pôles régionaux constituant des points d'ancrage.

Une telle initiative du Ministère de l'Economie et des Finances a l'avantage d'éviter la multiplication des services à l'étranger. Afin d'optimiser son fonctionnement, chaque SPE offre une charge de travail intégrant plusieurs entités territoriales et/ou diplomatiques et contribue à une utilisation efficiente des ressources.

La création des SPE vise à rendre plus efficace l'action de promotion de l'économie ivoirienne auprès des gens d'affaires à l'étranger.

Il s'agit aussi de marquer fortement la présence de la Côte d'Ivoire sur tous les continents avec des objectifs précis de :

- **attirer de nouveaux investisseurs et consolider les courants d'affaires existants (cas des pays de l'Union Européenne et des USA) ;**
- **identifier les marchés porteurs pour pouvoir les pénétrer et établir des partenariats durables et mutuellement bénéfiques (cas des pays du Maghreb, d'Afrique Australe, d'Asie, du Moyen et Proche-Orient, d'Amérique du Sud et de l'ancien bloc Soviétique) ;**
- **développer davantage les relations d'affaires existantes et explorer d'autres opportunités (cas des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO).**

Installés respectivement les 10 juillet 2012 et 03 décembre 2013, les SPEE des Etats Unis et d'Afrique de Sud sont les seuls à ce jour. Voir leurs sites web :

**[www.speciamerica.org](http://www.speciamerica.org) et l'autre en construction.**